





COMMISSION MEDIATHEQUES

du 10/10/2023



Présents: Magali CHARRON, Véronique THIRAUULT, Jean-Pierre CURDI, Louis DINTRANS,
Maurice DUSSOLLIER.

Emmanuelle MICHARD pour le service Médiathèques.

Excusée: Monique BOSOM.

Présentation et état d'avancement des objectifs de service 2023-2024

1. **RAPPORT D'ACTIVITE 2022:** retour sur les chiffres clés.
2. **POLITIQUE DOCUMENTAIRE:** retour sur le récolement et proposition de Charte des collections.
3. **SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE (SIDP):** présentation de ce qu'est un SIDP, proposition d'un SIDP version bêta, méthodologie de travail et calendrier.
4. **QUESTION DE LA GRATUITE**
5. **EVOLUTION DES QUOTAS DE PRET**
6. **CARTES DE LECTEURS**
7. **QUESTIONS DIVERSES**

Préambule

- La **mise en réseau des médiathèques en 2017-2018** a mobilisé les équipes sur l'organisation mutualisée du service: harmonisation et partage des pratiques professionnelles, règlement intérieur, mise en place des fonds flottants, paramétrage du SIGB, navette, coordination du programme d'animations, etc.
- S'en est suivi la **période de pandémie et post-pandémie en 2019-2022** avec toutes les conséquences que l'on connaît du virus, du confinement et des protocoles sanitaires: perte de publics, changement de pratiques, sobriété énergétique, contrainte budgétaires, évolution sociétale avec un contexte de crise permanent.
- Il est temps aujourd'hui de **formaliser un projet de service** en bonne et due forme et de se doter **des documents de référence** nécessaires au pilotage politique et technique, et réclamés par les subventionneurs.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022



- Le **rapport d'activité** est un document annuel à remplir en ligne pour le Ministère de la Culture. L'Observatoire de la lecture publique édite une synthèse nationale de ces données, permettant ainsi l'évaluation comparée d'un établissement avec d'autres de même catégorie de territoire.
- Cet **outil de pilotage important** s'est complexifié en raison de son évolution, de la mise en réseau des médiathèques: 6 rapports (1 rapport par site + 1 rapport réseau) sur des plateformes différentes, 64 et 65, et des limites du SIGB Orphée Nx qui n'autorise pas la ventilation de certaines statistiques demandées, du fait que le réseau Adour Madiran est lui-même dans le réseau départemental de lecture publique.
- Une **version simplifiée** est proposée par le service médiathèque, qui reprend les principales données pertinentes pour le territoire:

RESEAU DE MEDIATHEQUES ADOUR MADIRAN: Chiffres clés 2022

	RESEAU	2020	2019	ANDREST	MAUBOURGUET	MONTANER	RABASTENS	VIC
USAGERS								
Nouveaux inscrits individuels	512	120	187	34	92	2	34	350
<i>Dont 0-14 ans</i>	254	49	71	17	42	0	11	184
Emprunteurs actifs individuels	1571	1502	2087	101	226	37	93	1114
<i>Dont 0-14 ans</i>	528	428	210	45	70	2	25	386
<i>Dont agents CCAM</i>	16	9	14	0	2	0	2	12
Emprunteurs actifs collectivités	78	71	99	9	13	0	11	45
PRETS								
Livres	40324	28214	46226	2269	5107	1162	1936	29850
Périodiques	780	749	1061	1	1	0	0	778
Musique	1187	951	2211	6	159	13	4	1005
Textes lus	139	175	253	13	15	5	2	104
Vidéo	3543	3598	6350	48	396	0	57	3042
Autres documents	124	36	56	0	18	4	9	93
Total	46097	33723	56157	2337	5696	1184	2008	34872
<i>Dont prêt sur les documents MD65</i>	11623	8894	15437	404	2644	301	1199	7075
Prêt aux collectivités	6451	6677	7641	1992	671	0	1127	2661
RESERVATIONS								
Réservations informatiques	1831	1674	2278	35	356	6	94	1340
Documents en rayon sur le réseau	50/mois estim.							
COLLECTIONS								
Livres en fonds propres	38044	35178		3527	5936	3530	2332	22719
<i>Dont jeunesse</i>	19386	18068		1997	2390	1788	1048	12163
<i>Dont acquisitions</i>	1707	3801		121	368	73	132	1013
<i>Dont éliminations</i>	626	2536		119	56	150	53	248
Livres en dépôt MD 65	11497	12629		460	4566	151	2269	4051
Abonnements périodiques	29	39		1	1	0	0	27
<i>Dont jeunesse</i>	11	11		0	0	0	0	11
Partitions	201	199		0	0	0	0	201
Musique	1962	1959		6	78	156	0	1722
<i>Dont jeunesse</i>	333	329		2	12	26	0	293
<i>Dont acquisitions</i>	1	14		0	0	0	0	1
<i>Dont éliminations</i>	2	7		0	0	0	0	2
Textes lus	5	0		0	0	0	0	5
<i>Dont jeunesse</i>	4	0		0	0	0	0	4
<i>Dont acquisitions</i>	1	0		0	0	0	0	1
<i>Dont éliminations</i>	2	0		0	0	0	0	2
Musique et textes lus en dépôt MD65	1400	1925		20	316	0	2	1062
Vidéos	1504	1336		187	202	0	6	1109
<i>Dont jeunesse</i>	499	453		67	91	0	2	339
<i>Dont acquisitions</i>	90	136		0	0	0	0	90
<i>Dont éliminations</i>	6	13		0	0	0	0	6
Vidéos en dépôt MD 65	1324	1364		9	277	0	152	886
Total Fonds Adour Madiran	41745							
Total dépôts MD65	14221							

RAPPORT D'ACTIVITE 2022



Deux faits remarquables:

1/ La **hausse spectaculaire des nouveaux inscrits**: les usagers perdus durant la pandémie, reviennent de plus en plus, et notamment les enfants. Un bémol est apporté sur les adultes sans enfants ou avec enfants autonomes, ainsi que sur les partenariats avec les écoles qui tardent à reprendre.

2/ L'appropriation du service dans sa globalité par les usagers comme en témoigne le **nombre de plus en plus important de réservations** de documents sur d'autres médiathèques que celle fréquentée.

Commentaire de la commission: nécessité de valoriser les ressources numériques du portail Hapy Biblio en diffusant via les réseaux (Facebook, site CCAM, etc.) leur existence.

POLITIQUE DOCUMENTAIRE



La politique documentaire recouvre au sein d'une bibliothèque **l'ensemble des processus visant à contrôler le développement des collections**: politique d'acquisition, politique de conservation et d'élimination, politique d'accès (organisation et communication des collections).

Etape 1: le récolement

- **Le récolement** est l'opération qui consiste à vérifier la présence du document dans les collections, en comparant le fonds réellement présent avec le fonds théorique indiqué par le registre d'inventaire informatique.
- Au-delà de l'aspect réglementaire, le récolement permettra d'avoir un **catalogue à jour** et de travailler à l'élaboration de la politique documentaire.
- Effectué la semaine du 29/05/2023 par les agents et les bénévoles du réseau de médiathèques, accompagnés par la Médiathèque départementale des Hautes-Pyrénées (MD65). **Environ 60 000 documents bipés** (fonds propres + fonds MD65).



POLITIQUE DOCUMENTAIRE



- **Résultat:** environ **7% de documents non trouvés en rayon**, soit **3326** documents. 5 mois plus tard, ce nombre est descendu à **2546** et baissera encore.
- Le **taux de perte est raisonnable** si on considère que:
 - cette opération n'avait pour ainsi dire jamais été faite,
 - de nombreux documents ont été mal bipés (réglage des douchettes et lacune du logiciel)
 - les documents entreposés à la réserve de Rabastens-de-Bigorre et en transit n'ont pas été traités.

→ Proposition du service Médiathèques: supprimer de la base tous les documents encore en situation de récolement le 01/06/2024, pour un catalogue mis à jour et une utilisation optimale de la recherche documentaire sur le portail Hapybiblio.

→ Avis de la Commission: favorable.

POLITIQUE DOCUMENTAIRE

Etape 2: la charte documentaire ou charte des collections

- La **charte des collections** est un document soumis au vote du Conseil communautaire, qui définit la politique générale documentaire du réseau de médiathèques. Elle fixe les principes de constitution, de gestion, de circulation et de régulation des collections que les médiathèques proposent à leurs usagers.
- Elle est **actualisée** en fonction de l'évolution des supports culturels, des orientations du Conseil communautaire en matière de politique de la lecture publique, de l'évolution du réseau et des besoins des usagers, ainsi que des contraintes budgétaires.
- La Charte des collections **est complétée par des documents techniques internes** au service, qui précisent les axes de développement et de traitement de l'ensemble de la collection (étapes qui viendront après la validation du SIDP).

POLITIQUE DOCUMENTAIRE



- Les équipes d'agents et bénévoles du réseau de médiathèques ont élaboré une **proposition de charte** qui reprend les textes fondateurs et législateurs, les préconisations en matière de lecture publiques, déclinés et appliqués au réseau de médiathèques tel qu'il fonctionne aujourd'hui.

→ Proposition du service Médiathèques: soumettre la proposition de Charte des collections au vote du Conseil Communautaire.

→ Avis de la Commission: favorable.

SIDP: Schéma Intercommunal de Développement de la lecture Publique

- La **loi Robert sur les bibliothèques du 21 décembre 2021** comporte la notion de «**schéma intercommunal de développement de la lecture publique**», c'est-à-dire un projet communautaire en matière de lecture publique. Au-delà des cas, sujets à interprétation, où la rédaction de ce schéma est obligatoire, un tel document est utile pour donner, si cela n'a pas été fait, une orientation à la coopération en matière de bibliothèques qui soit assumée et validée par les instances politiques de l'EPCI. Cela n'a de sens que si sa rédaction est le résultat d'un processus ayant associé élus, personnels, partenaires et, dans la mesure du possible, populations..

<https://www.bibenreseau.abf.asso.fr/wp-content/uploads/2022/12/ABF-Bibenreseau-14-schema.pdf>

L'article 12 de la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, dite loi Robert stipule : « Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale décide que la lecture publique est d'intérêt intercommunal, il élabore et met en place un schéma de développement de la lecture publique. [Cette disposition] entre en vigueur le 1er janvier 2023. »

- Le SIDP est un **document réclamé par la DRAC** dans les dossiers de demandes de subvention.

SIDP: Schéma Intercommunal de Développement de la lecture Publique

En quoi peut consister un « schéma intercommunal de développement de la lecture publique ?

Aucun référentiel n'existe pour décrire la forme et le contenu du SIDP, mais les recommandations suivantes peuvent être faites :

- sur le plan de la forme : un document écrit, illustré de cartes, porté après validation politique à la connaissance des populations par sa disponibilité sur le web.
- sur le plan du contenu :
 - rappel du contexte sociodémographique et économique du territoire
 - état des lieux de la lecture publique et d'éventuelles coopérations
 - diagnostic territorial découlant de l'état des lieux qui énonce les acquis et axes d'amélioration souhaitables
 - objectifs d'une politique intercommunale de lecture publique à l'échelle du territoire concerné s'intégrant autant que possible à un projet global de territoire
 - objectifs de développement phasés dans le temps pour donner des perspectives et assurer la pérennité.

SIDP: Schéma Intercommunal de Développement de la lecture Publique

Quelle démarche peut aboutir à un « schéma intercommunal de développement de la lecture publique ?

La démarche elle-même est aussi importante que le résultat formel dans un document validé. Un processus d'élaboration le plus participatif possible est recommandé, associant élus, cadres dirigeants territoriaux, personnels salariés et le cas échéant bénévoles des bibliothèques, membres d'autres services de l'EPCI et des communes membres, partenaires divers des bibliothèques, usagers et plus largement populations.

Révision du SIDP

Il est recommandé de réviser le schéma chaque fois que nécessaire, par exemple quand de nouvelles étapes sont envisagées qui n'étaient pas initialement prévues, et a minima au début de chaque mandat communal et intercommunal.

SIDP: Schéma Intercommunal de Développement de la lecture Publique

Quelle méthodologie de travail?

Calendrier?

→ Proposition du service Médiathèques: revenir vers la commission une fois achevés le contexte socio-démographique et l'état des lieux de la lecture publique sur le territoire pour commencer à poser un diagnostic territorial et envisager peut-être d'associer des partenaires à la réflexion.

→ Avis de la Commission: favorable.

QUESTION DE LA GRATUITE



- La Communauté de Communes Adour Madiran a adopté en 2018 la **gratuité d'inscription pour les mineurs**.
- La **politique tarifaire** est la suivante:
 - ✓ Famille et individuel CCAM: **10€**
 - ✓ Famille et individuel extérieurs: **15€**
 - ✓ Moins de 18 ans: gratuit
 - ✓ Tarif réduit (étudiant, RSA, demandeur d'emploi): **5€**
- L'**évolution des régies médiathèques** est la suivante:

	2018	2019	2020	2021	2022
Régie de Maubourguet	330,00 €	885,00 €	660,00 €	400,00 €	835,00 €
Régie de Rabastens-de-Bigorre	400,00 €	475,00 €	100,00 €	170,00 €	385,00 €
Régie de Vic-Andrest-Montaner*	4 964,40 €	5 187,90 €	2 770,00 €	3 096,00 €	3 961,20 €
TOTAL	5 694,40 €	6 547,90 €	3 530,00 €	3 666,00 €	5 181,20 €

Depuis 2016, la commune de Saint-Lézer offre la gratuité d'inscription à ses habitants. La CCAM refacture en fin d'année la différence.

QUESTION DE LA GRATUITE

Lourdeur administrative de la gestion des régies médiathèques

- La mise en place du **dispositif zéro cash** par les services de la DGFIP ont considérablement complexifié et augmenté le temps de travail du régisseur, ainsi que les déplacements liés au versement: déclaration des versements monnaies/billets sur la plateforme, puis sur papier, mise en sachet, dépôt des espèces à la banque postale et dépôt des chèques au Trésor public.
- Les mêmes tâches sont réalisées 3 fois pour les **3 régies** des médiathèques: Vic-Andrest-Montaner, Maubourguet, Rabastens-de-Bigorre. En plus de la démarche contraignante Et se répètent à l'identique pour le service Comptabilité.
- La **simplification administrative est impossible** en raison d'un trop grand nombre d'agents et bénévoles appelés à manipuler les versement et les cahiers à souches.

➔ **La gestion des recettes ne coûte-t-elle pas plus que ce qu'elle rapporte?**

QUESTION DE LA GRATUITE

Arguments en faveur de la gratuité d'inscription pour tous

- Conforter les médiathèques dans leur mission d'inclusion et leur rôle éducatif: accès simplifié et démocratique à la lecture, à la culture, à l'éducation et l'information.
- Plus de simplicité administrative: pour l'utilisateur comme pour le service.
- Plus de public: estimation de 5% d'augmentation du taux de pénétration auprès de la population dans l'année suivant le passage d'un réseau de bibliothèques à la gratuité.
- Plus de lisibilité: communication plus simple et valorisation de l'image de la collectivité.
- Plus d'efficacité: plus d'inscription et de fréquentation pour un même coût de fonctionnement.

QUESTION DE LA GRATUITE

La gratuité se répand dans les médiathèques: médiathèques de Pau-Béarn, médiathèques de Tarbes-Lourdes-Pyrénées (janvier 2021), médiathèque d'Argelès-Gazost, médiathèque de Bagnères-de-Bigorre (2023). De plus en plus de médiathèques en France adoptent également ce modèle gratuit, ce qui augmente leur fréquentation et soulage la charge administrative des employés.

→ **Proposition du service Médiathèques: adopter la gratuité de l'inscription pour tous et communiquer largement sur cette simplification d'accès.**

→ **Avis de la Commission: favorable. Proposition à faire remonter à la commission des finances en argumentant sur le temps libéré (environ 1,5 jour par mois pour la régisseuse) qui permettrait de mener des actions hors-les-murs (écoles, EHPAD,...) et communiquer largement sur cette simplification d'accès.**

EVOLUTION DES QUOTAS DE PRET

Quotas et durées de prêt actuels

- ✓ **Individuels:** 10 documents (livres, magazines, partitions, CD) pour 1 mois + 3 DVD pour 2 semaines
- ✓ **Collectivités:** 50 documents pour 2 mois + 10 DVD pour 2 mois.

Constats: Les fonds et le fonds de DVD particulièrement, sont suffisants aujourd'hui pour aligner et simplifier les pratiques de prêt. Les agents de la médiathèque de Vic forcent de plus en plus souvent le prêt par commodité (pour les séries BD et manga par exemple, mais aussi pour les écoles). Les opérations de prolongation et de déblocage de prêt sont inutilement répétées.

→ **Proposition du service Médiathèques: modifier les droits d'emprunt du règlement intérieur:**

Individuels: 20 documents pour 1 mois tous documents confondus.

Collectivités: 100 documents pour 2 mois tous documents confondus.

→ **Avis de la Commission: favorable.**

CARTES LECTEURS



- Il reste un **stock de 800 cartes de lecteurs**. Avec environ 500 nouvelles inscriptions par an, le stock sera épuisé d'ici 1 an et demi.
- Les rapports de proximité avec les usagers font que la **recherche par nom** dans le SIGB (Système de gestion informatisée des bibliothèques) est préférée des lecteurs comme des agents.

→ **Proposition du service Médiathèques: demander à l'opérateur informatique de générer un numéro d'inscrit sans utiliser de support plastique, pour des raisons d'économie et d'écologie.**

→ **Avis de la Commission: favorable.**

QUESTIONS DIVERSES



Pas de question.

Fin de la commission à 20h.

RELEVÉ DE PROPOSITIONS

La Commission Médiathèques émet un avis favorable aux propositions suivantes:

- Récolement / Inventaire: supprimer de la base tous les documents encore en situation de récolement le 01/06/2024, pour un catalogue mis à jour et une utilisation optimale de la recherche documentaire sur le portail Hapybiblio.
- Politique documentaire: soumettre la proposition de Charte des collections au vote du Conseil Communautaire.
- SIDP: revenir vers la commission une fois achevés le contexte socio-démographique et l'état des lieux de la lecture publique sur le territoire pour commencer à poser un diagnostic territorial, des objectifs, et envisager peut-être d'associer des partenaires à la réflexion.
- Gratuité de l'inscription pour tous: proposition à faire remonter à la commission des finances en argumentant sur le temps libéré (environ 1,5 jour par mois pour la régisseuse) qui permettrait de mener des actions hors-les-murs (écoles, EHPAD,...) et communiquer largement sur cette simplification d'accès.

RELEVÉ DE PROPOSITIONS

→ Evolution des quotas de prêt: modifier les droits d'emprunt du règlement intérieur.

Individuels: 20 documents pour 1 mois tous documents confondus.

Collectivités: 100 documents pour 2 mois tous documents confondus.

→ Cartes de lecteurs: demander à l'opérateur informatique de générer un numéro d'inscrit sans utiliser de support plastique, pour des raisons d'économie et d'écologie.

La Commission Médiathèques demande:

→ La valorisation des ressources numériques du portail Hapy Biblio avec diffusion régulière d'informations sur leur accès sur les réseaux (Facebook, site CCAM,...). Associée à l'éventuelle gratuité pour tous et à l'évolution des quotas de prêts, cela pourrait faire l'objet d'une campagne de communication.

→ La mise en place d'une boîte à idées pour les usagers, permettant de faire remonter des remarques constructives sur le service: horaires, etc.